



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2021-144

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Bureau de la réglementation générale et des élections /**

53-2021-11-02-00001 - Arrêté abrogeant l'arrêté n° 2017R2-078 du 11 décembre 2017 portant agrément de M. Pierre EMANUELE en tant que médecin consultant hors commission médicale chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite (1 page)

Page 3

## **Service interministériel de défense et de protection civiles /**

53-2021-10-27-00006 - arrêté portant présidence de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Laval (1 page)

Page 5

Bureau de la réglementation générale et des  
élections

53-2021-11-02-00001

Arrêté abrogeant l'arrêté n° 2017R2-078 du 11  
décembre 2017 portant agrément de M. Pierre  
EMANUELE en tant que médecin consultant hors  
commission médicale chargé du contrôle de  
l'aptitude à la conduite



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

## Arrêté abrogeant l'arrêté n° 2017R2-078 du 11 décembre 2017 portant agrément de M. Pierre EMANUELE en tant que médecin consultant hors commission médicale chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite.

Le préfet de la Mayenne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la route et notamment les articles R.226-1 à R.226-4 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté n° 2017R2-078 du 11 décembre 2017 portant agrément de M. Pierre EMANUELE en tant que médecin consultant hors commission médicale chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, arrondissement chef-lieu, et suppléance du préfet de la Mayenne ;

Vu le courrier de l'ordre national des médecins, conseil départemental de la Mayenne, en date du 7 juillet 2021, reçue le 18 octobre 2021 attestant de la cessation d'activité de M. Pierre EMANUELE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'arrêté préfectoral n° 2017R2-078 du 11 décembre 2017 renouvelant l'agrément de M. Pierre EMANUELE en tant que médecin consultant hors commission médicale chargé du contrôle de l'aptitude à la conduite est abrogé.

**ARTICLE 2** : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs et notifié à M. Pierre EMANUELE et au président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Mayenne.

Laval, le 2 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Samuel GESRET

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex  
Standard : 02 43 01 50 00  
[www.mayenne.gouv.fr](http://www.mayenne.gouv.fr) [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Service interministériel de défense et de  
protection civiles

53-2021-10-27-00006

arrêté portant présidence de la commission de  
sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de  
Laval



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service interministériel de défense  
et de protection civiles

Direction des services du cabinet  
Service des sécurités

## Arrêté n°2021-300-01-DSC du 27 octobre 2021 portant présidence de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Laval

**Le préfet de la Mayenne,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-116-02-DSC du 26 avril 2021 relatif à la composition et l'organisation du fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Considérant que les commissions de sécurité d'arrondissement sont placées sous la présidence du sous-préfet, qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la présidence est assurée par un autre membre du corps préfectoral, le directeur des services du cabinet, le secrétaire général de la sous-préfecture, ou par un fonctionnaire du cadre national des préfetures, de catégorie A ou B, désigné par arrêté préfectoral ;

Sur proposition du directeur des services du cabinet,

### **ARRETE**

Article 1er – Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret susvisé, les agents suivants peuvent présider la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Laval :

- Claudine BRUNEAU, attachée hors classe,
- Isabelle LEDUBY, attachée d'administration,
- Nicolas AUBRAS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
- Thomas VARRAIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle,
- Benoit LESVEN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Article 2 - L'arrêté n°2021-158-01-DSC du 7 juin 2021 portant présidence de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Laval est abrogé

Article 3 - Le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, et le directeur des services du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Xavier LEFORT